

RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018

9^e à 12^e

Renseignements supplémentaires

1. RENDEZ-VOUS AUX SERVICES À L'ÉLÈVE

1.1 Horaires incomplets

Suite au paiement de sa cotisation scolaire via le SEL, l'élève pourra récupérer son horaire de cours 2017-2018 sur le Portail, aucune copie papier ne sera imprimée par l'école. Si l'horaire de l'élève n'a pu être établi dû à un conflit de cours, l'élève devra alors se présenter au « Services à l'élève ».

1.2 Cours d'été

Si l'horaire d'un élève doit être modifié suite à un cours d'été réussi, l'élève est prié de se rendre aux Services à l'élève, avec une preuve du cours réussi, à la date mentionnée dans le tableau ci-dessous.

Services à l'élève	
Mardi 22 août Entre 9h et 12h Et 12h45 et 16h	➤ Modification des horaires de cours pour les élèves qui ont suivi des cours d'été SANS RENDEZ-VOUS
Mercredi 23 août 9 ^e et 11e Jeudi 24 août 10 ^e et 12e	➤ Modification des horaires de cours incomplets (Aucune modification aux horaires complets) SANS RENDEZ-VOUS
Vendredi 25 août	➤ Horaire des nouvelles inscriptions sur rendez-vous seulement
du 29 août au 1 ^{er} sept.	Modifications des cours aux horaires complets
Date limite pour un changement de cours : le vendredi 8 septembre 2017.	

2. AUDITIONS D'ENTRÉE AU CEA : POUR LES NOUVEAUX INSCRITS

Pour les élèves nouvellement inscrits, les auditions pour l'entrée au CEAO auront lieu du 5 au 11 septembre 2017.

CLASSES FOYER ET DÉBUT DES COURS

Le mardi 29 août (Jour 1)	
9 h	Classe foyer
9h20	Début de la période 1 - Cours réguliers à ton horaire.
10h	Rencontre à l'auditorium 12 ^e année L'élève retourne en salle de classe après la rencontre.
11h	Rencontre à l'auditorium 10 ^e et 11 ^e année L'élève retourne en salle de classe après la rencontre.
13h	Rencontre à l'auditorium 9 ^e L'élève retourne en salle de classe après la rencontre.
Le mercredi 30 août (Jour 2)	
Cours réguliers à ton horaire (début de l'horaire régulier).	

3. AGENDA :

NOUVEAU : Cette année, afin d'appuyer le programme Éco-Responsable du CEPEO et la certification ISO14001, l'école secondaire publique De La Salle offre à l'élève l'option d'utiliser un agenda papier ou d'utiliser son propre agenda électronique.

Si votre enfant désire recevoir l'agenda papier de l'école, veuillez réserver sa copie à travers le Portail des parents via le Service en ligne (SEL).

4. OCTRANSPO ; INFORMATIONS IMPORTANTES

Le CEPEO fournit le laissez-passer d'OC transpo pour les élèves qui sont éligibles donc, les élèves de 9^e et 12^e année qui demeurent à 3,0 km ou plus de l'école.

5. PRISE DE PHOTOS : Le vendredi 8 septembre 2017

a. Carte d'identité de l'école (Lifetouch)

Les photos pour la carte d'identité DLS seront prises le **VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2017**. La carte d'identité de l'école est obligatoire pour l'emprunt des livres à la bibliothèque et pour participer aux activités de l'école.

b. Ensemble photos (Lifetouch)

Des ensembles photos seront également offerts aux élèves qui le désirent. Quelques jours avant la prise de photo, un dépliant présentant la grille des tarifs sera remis aux élèves. L'élève qui choisit de se procurer un ensemble photos devra payer les frais le 8 septembre 2017, jour de la prise de photo.

6. MANUELS

Lis attentivement les renseignements ci-dessous au sujet des manuels.

TU POURRAS T'ÉVITER DES DÉPENSES INUTILES À LA FIN DE L'ANNÉE.

- 5.1 Il est important pour toi de garder en bon état les manuels mis à ta disposition.
- 5.2 Afin de te protéger contre les vols, n'oublie pas d'inscrire à l'encre, ton nom, ta classe titulaire et l'année aux endroits indiqués à l'intérieur de la couverture. Tu ne dois raturer aucun nom qui peut déjà s'y trouver, mais employer plutôt la ligne qui suit le nom déjà inscrit. Quand tu auras à remettre ton manuel, on pourra te le créditer seulement s'il correspond au numéro du manuel assigné, s'il porte ton nom ou s'il n'y a pas de ratures.
- 5.3 **Si tu perds ton manuel, tu devras t'en procurer un autre de ton enseignante ou enseignant. Tu auras à défrayer la valeur totale du manuel perdu.**
- 5.4 Il est normal que ton manuel s'use au cours de l'année. Si, cependant, il démontre des signes de mauvais usage, au-delà de la dépréciation normale, tu te verras passible d'amendes. À la fin de chaque semestre, lorsque tu remettras tes manuels, ton enseignante ou ton enseignant te facturera une somme à être déterminée pour chacun des items suivants qui dénote un mauvais usage au-delà de la dépréciation normale du livre :
 - 1) coins déchirés
 - 2) reliure brisée
 - 3) pages arrachées ou abîmées, etc... Si tu te vois dans l'impossibilité de remettre un manuel pour une raison ou une autre (perte, vol, et autres) ou que le manuel est inutilisable, tu auras à défrayer le coût du manuel neuf.
- 5.5 Un élève qui quitte l'école avant la fin de l'année doit remettre ses manuels à ses enseignantes et enseignants et régler ses comptes, s'il y a lieu. Il serait malheureux qu'une facture, pour une dette dont il ne s'est pas acquitté, reste dans les dossiers.

7. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- ▶ Identité de l'école
- ▶ Calendrier cyclique
- ▶ Horaire cycle
- ▶ Dates importantes

- ▶ Cafétéria Sachi's Bistro